

26-03-03 Finances – Comptabilité

Budget de la Commune – Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé le compte administratif 2025 qui présente un excédent de fonctionnement de **2 459 670.36 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de – **933 892.28 €**,

Constatant que le solde des restes à réaliser 2025 se porte à **+ 1 602 165.85 €**,

- un solde d'exécution global de : - **933 892.28 €**
- un solde de restes à réaliser de : + **1 602 165.85 €**

entraînant un excédent de financement s'élevant à **+ 668 273.57 €**

Conformément à l'instruction M57, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 de :
2 459 670.36 € comme suit :

Budget primitif 2026 :

- | | |
|--|-----------------------|
| ➤ Fonctionnement 002/Recettes : Excédent reporté : | 2 459 670.36 € |
| ➤ Investissement 1068/Recettes : Excédent de fonctionnement capitalisé | 0.00 € |
| ➤ Investissement 001/Dépenses : Déficit d'investissement reporté | 933 892.28 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2025 pour la Commune comme ci-dessus.

Copie conforme

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 3 mars 2026**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 2 mars 2026

26-03-03 Finances – Comptabilité

Budget de la Commune – Affectation du résultat 2025

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 27 sur lesquels il y avait 20 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - MOURGUES Corinne - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à Mme PAPIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :